

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRAYSSINET
SEANCE DU 10 avril 2008 A 21 heures

Présents : Mesdames et Messieurs JEAN Monique, LACAM David, RELIER Raymond, CAMPANA Robert, LOUBIERES Catherine, WOOKEY Jennie, LABRUYERE Richard, COULON Jean-Claude, SAINT-MARTIN Claude, TREGOU Paulette, LUGAN Patrick .
Madame Trégou a été désignée secrétaire de séance

1) Affectation des résultats 2007 aux budgets 2008

Budget eau : l'excédent de fonctionnement de l'année 2007 qui s'élève à 1544,84€ est repris en recettes au budget 2008

Budget assainissement : l'excédent de fonctionnement de l'année 2007 qui s'élève à 22241,94€ est repris en recettes au budget 2008

Budget commune : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au budget 2008 : 3866,20€

Reste sur excédent de fonctionnement 2007 à reporter au budget 2008 : 26496,40€

2) Vote des 4 taxes locales 2008

Taxe d'habitation : 2,55%

Foncier Bâti : 4,05%

Foncier non Bâti : 64,32%

Taxe Professionnelle : 6,84%

Pour un produit attendu de 35795€ (inscrit au budget 2008)

3) Vote des budgets primitifs 2008

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

Budget commune : il s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement	155460,40€
Recettes de fonctionnement	155460,40€
Dépenses d'investissement	366108,28€
Recettes d'investissement	366108,28€

Budget assainissement : il s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement	35241,94€
Recettes de fonctionnement	35241,94€
Dépenses d'investissement	97882,13€
Recettes d'investissement	97882,13€

Budget service des eaux : il s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement	9344,84€
Recettes de fonctionnement	9344,84€
Dépenses d'investissement	5490,08€
Recettes d'investissement	5490,08€

4) Amortissements

Le conseil municipal décide :

- d'amortir les travaux de la fontainerie sur 15 ans à hauteur de 425€ par an à compter de 2009
- compte tenu de la fin des travaux d'assainissement prévus fin 2008 (subventions, réseau, station) ils seront amortis sur 30 ans à compter de 2009

5) Délégués aux commissions

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la désignation des délégués aux diverses commissions effectuée en conseil municipal du 22 mars est illégale .

Il fallait procéder à bulletin secret . Il propose de rectifier la délibération comme demandé tout en conservant les personnes telles qu'elles avaient été désignées précédemment .

Par contre, des modifications interviennent en ce qui concerne :

Syndicat Lamothe Cassel : Délégués titulaires (Mr Labruyère, Mr Relier)

Délégués suppléants (Mr Lacam, Mme Trégou)

Syndicat Berges du Céou : Délégués titulaires (Mr Lugan, Mr Saint-Martin)

Délégués suppléants (Mr Relier, Mr Coulon)

SYCTOM : Délégués titulaires (Mr Campana, Mme Jean)

Délégués suppléants (Mme Loubières, Mme Wookey)

CCAS : 3 personnes extérieures au Conseil sont nommés (Mme Petitjean Anne-Marie, Mme Labruyère Véronique, Mr Deboeuf Michel)

6) Avenants n°1 aux lots 7,8,10 et 15

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des avenants suivants :

Lot 8 : Electricité VMC : il s'agit d'ajouter des prises et des points lumineux pour un montant HT de 1290€

Lot 10 : Plomberie Sanitaires : ajout d'évacuation d'eau usée et point d'eau, pour un montant de 750€ HT

Lot 15 : Equipement cuisine : il s'agit de remplacer du matériel par celui demandé par le futur exploitant, pour 6739€ HT

La commission d'appel d'offres invitée à statuer sur ces avenants a donné un avis favorable . Par conséquent, le conseil municipal, devant se prononcer, les approuve à l'unanimité .

En ce qui concerne le lot 7 : cloisons, Monsieur le Maire explique que l'avenant concerne la mise en place d'un enduit plâtre sur le mur de refend et d'un isolant thermique, le montant HT de l'avenant s'élevant à 808,67€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de demander un complément d'informations avant d'accepter cet avenant .

7) Questions diverses

Le conseil municipal est d'accord pour verser une subvention à la crèche parentale de Gourdon, équivalente à 150€ par enfant . Auparavant, Mme Loubières prendra plus de renseignements auprès de la crèche .

Le conseil municipal donne son accord afin de signer le procès verbal de séance du conseil municipal de la réunion précédente, à la réunion qui suit .

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNUCIPAL

VENDREDI 16 MAI 2008 A 21 H

Ordre du jour :

- Avenant n°7 (cloisons mutiple rural)**
- Indemnités du Receveur municipal**
- Acquisition d'un tracteur**
- Loyers du Multiple rural**
- Virements de crédits pour règlement facture Berges du Céou**
- Questions diverses**